

UdPA

UNSA

SOMMAIRE :

Egalité professionnelle	P2
ARIBA s'en va	P3
CET → PERECO	P3
Les « + » de l'UDPA	P3
Relocalisation	P4
Contacts UDPA	P4
Rejoignez nous	P4

EDITO

AXA FRANCE : EMPLOYEUR RESPONSABLE ?

la Direction a autorisé la réinstauration du badgeage, afin que les efforts des salariés ne soient pas que du travail dissimulé.

Mais en parallèle, avec une défiance étonnante, la Direction supprime la flexibilité horaire permettant aux salariés d'éviter l'affluence dans les transports.

Les recommandations des autorités, ainsi que la prévention chère à toute entreprise responsable, devraient inciter la Direction à autoriser les horaires décalés aux salariés badgeants.

La Direction manifesterait ainsi concrètement l'intérêt qu'elle porte à la santé des salariés.



Marie-Laure Marchand
Coordinatrice Syndicale
Nationale Adjointe
Elue du CSEC AXA France

JOURS DE PONT 2021 :



- vendredi 14 mai
- vendredi 12 novembre
- vendredi 24 décembre
- vendredi 31 décembre

AXA PARTENAIRES : MANQUE D'EFFECTIFS

« SALARIÉS-CLIENTS », CONSEILLERS AXA PARTENAIRES : TOUS VICTIMES.

La compétence de nos collègues conseillers AXA Partenaires est reconnue ; pourtant la qualité de service aux « clients salariés AXA » reste insuffisante en raison d'une charge de travail excessive engendrant une dégradation du taux de décroché.



Avec un effectif de 65 salariés en CDI pour un portefeuille de 140 000 contrats et 40 000 clients, c'est mission impossible ! Pour tenter de colmater les brèches, la direction use et abuse du recours aux CDD et alternants qui représentent 17% de l'effectif total.

Pour l'UDPA, les renforts prévus sont insuffisants, surtout que la pyramide des âges nécessiterait d'anticiper les remplacements.

Sur le téléphone : Sous la pression de l'UDPA, la Direction reconnaît que les permanences actuelles ne sont pas adaptées. Elle a proposé une nouvelle organisation respectant mieux les plages de l'horaire mobile et avec des temps de gestion des dossiers dans la journée de téléphone.

Sur le plan de l'organisation du travail : la Direction envisage, pour améliorer les performances commerciales, de passer d'une gestion collective des demandes de souscription à une gestion individuelle.

Sur la confidentialité du portefeuille d'AXA Partenaire : les données personnelles des clients salariés sur la prévoyance, la santé et l'épargne doivent être préservées ! L'UDPA s'inquiète de la préservation de cette confidentialité en raison du prochain déménagement en Agile Working sur un plateau des Terrasses dont AXA Partenaires ne sera pas l'unique occupant.

L'UDPA restera vigilante concernant les conséquences de ces projets tant pour les « salariés-clients » que pour les conseillers d'AXA Partenaire.

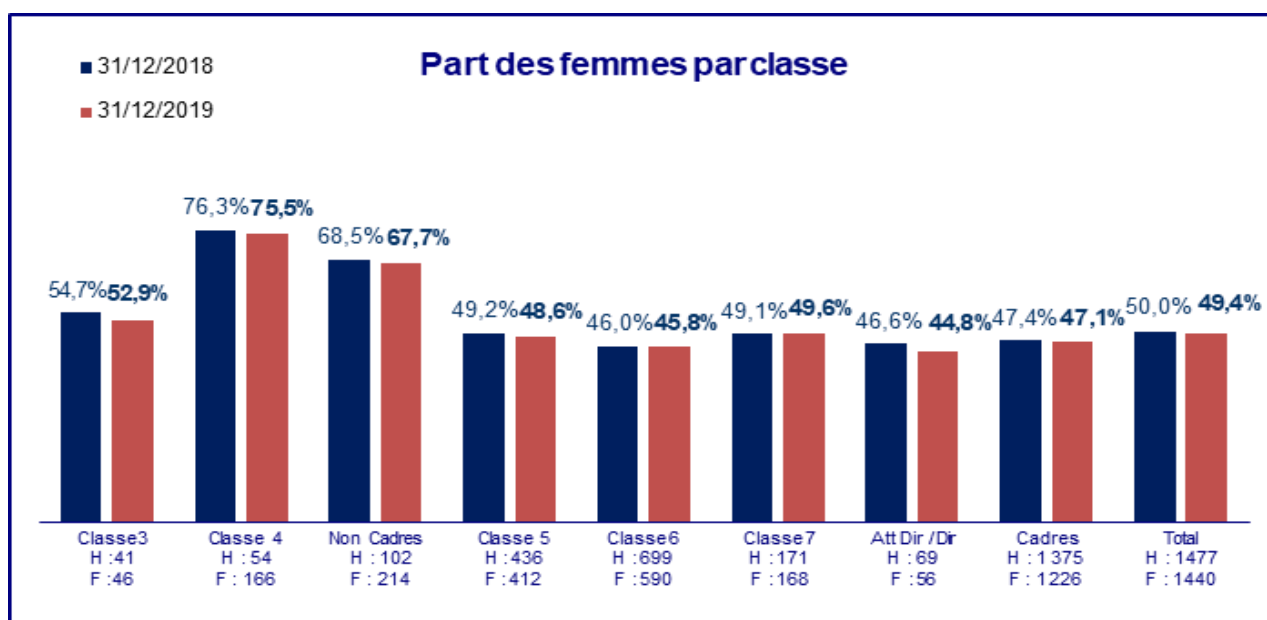
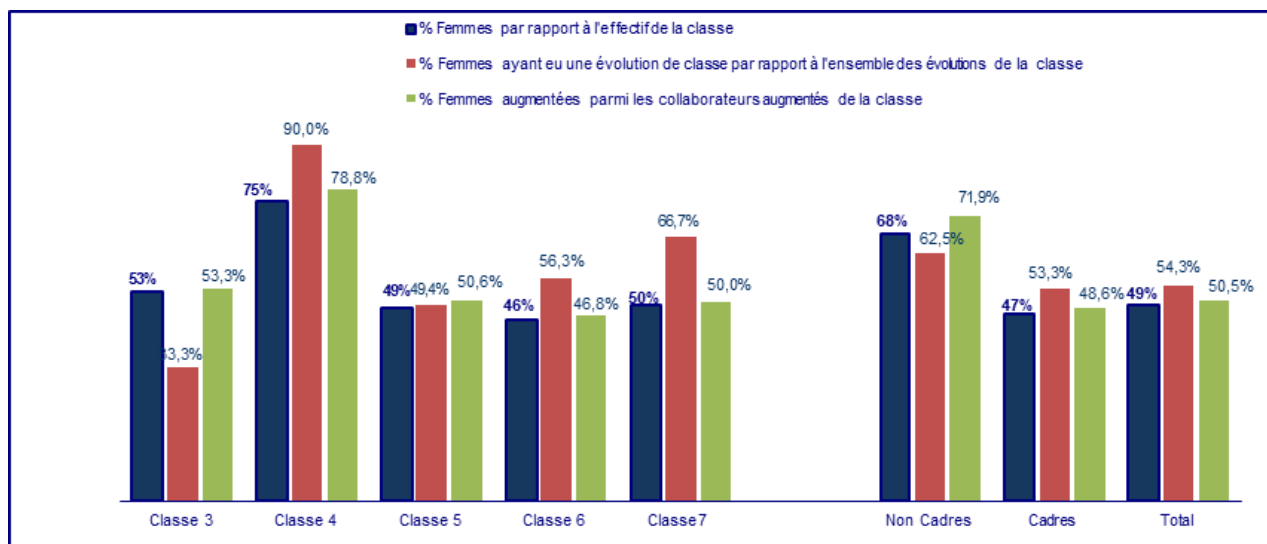
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.

L'HOMME RESTE PLUS ÉGAL QUE LA FEMME !

La Direction semble avoir pris conscience de la nécessité de réduire l'écart salarial entre hommes et femmes.

Depuis la loi de 2001, introduisant l'obligation de négocier sur la question de l'égalité professionnelle dans les entreprises, l'UDPA a constaté avec satisfaction, la mise en place d'un accord sur l'égalité professionnelle au sein d'AXA France.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, a renforcé la contrainte pesant sur les entreprises en terme d'égalité Homme/ Femme. Une nouvelle démonstration qu'une bonne loi est plus efficace qu'un dialogue social laissé au bon vouloir d'une Direction.



Rappel de la répartition au 31/12/2018

Effectif total :

- Hommes : 50%
- Femmes : 50%

Parmi les non cadres :

- Hommes : 31,8%
- Femmes : 68,2%

-Parmi les cadres :

- Hommes : 52,4%
- Femmes : 47,6%

ARIBA S'EN VA, ARRIVE COUPA

CHANGEMENT D'OUTIL INFORMATIQUE POUR LES COMMANDES ET FACTURES

Place à un nouveau logiciel en mode SaaS (Software as a Service). La conséquence immédiate est une nouvelle externalisation de service et de compétences.

Le mode SaaS, (Software as a Service) est un concept qui permet aux entreprises de s'abonner à un logiciel à distance au lieu de l'acquérir et de l'installer sur son propre matériel informatique. De plus, la maintenance et les mises à jour des applications sont gérées en externe par le prestataire.



Le déploiement de cette solution pour AXA France sera réalisé par les équipes d'AXA Group Operations avec une participation des équipes de la DSI AXA France. Le calendrier imposé par la Direction représente une surcharge pour les salariés de la DSI et un risque non négligeable sur la qualité du produit qui sera livré.

L'UDPA regrette une nouvelle externalisation rampante des compétences.

A terme, le mode SaaS présente un risque pour les informaticiens salariés d'AXA France.



TRANSFERT CET VERS PERECO

JUSQU'AU AU 31 OCTOBRE 2020,

vous avez la possibilité de transférer des jours de votre Compte Epargne Temps (CET) dans le PERECO (ex-PERCO).

Dans la limite annuelle de 10 jours, vous pouvez transférer dans le PERECO des Congés Payés, des Jours de Repos ou **des jours du CET.**

Ce transfert est exonéré d'impôt sur le revenu et de certaines charges sociales salariales.

Par contre, les sommes ainsi transférées sont assujetties à la CSG et à la CRDS.

Comme le prévoit l'accord signé par l'UDPA, le montant brut valorisé dans le cadre de ce transfert sera abondé de 15% par l'Entreprise.

L'opération de transfert du CET dans le PERECO sera effective et visible sur votre bulletin de paie de novembre 2020 et sera sans incidence sur le montant de votre paie habituelle.

Des questions ? Contactez-nous !

LES « + » DE L'UDPA

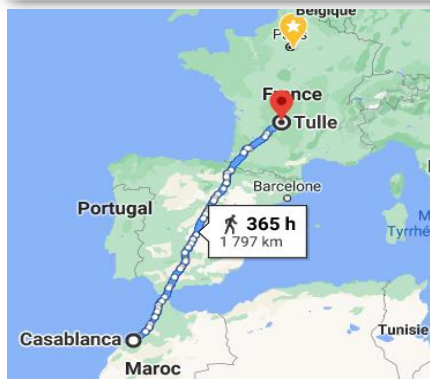
INFORMATIONS ET DROITS.

L'UDPA organise régulièrement pour ses sympathisants des sessions d'information sur des thématiques touchant les salariés d'AXA France.

La prochaine séance programmée le 12 novembre de 12h à 13h sera consacrée aux divers entretiens professionnels auxquels sont confrontés les salariés et se déroulera en distanciel.

Le nombre de connexions simultanées étant limité par session, inscrivez-vous rapidement en envoyant un message à l'adresse « service.udpa@axa.fr ».

FRONT UNIQUE : SUPPRESSION DE L'IRRITANT CASABLANCA



RELOCALISATION DU MAROC VERS LA CORRÈZE.

Le Front Unique (FU) est l'accueil téléphonique pour les sinistres de fréquence IARD Auto et Non-auto.

Depuis deux ans, il est déployé chez le prestataire externe MAJOREL via deux plateformes téléphoniques :

- Une basée à Tulle sur le bassin d'emploi sinistré de la Corrèze;
- L'autre à Casablanca au Maroc.

Ce projet prévoyait le transfert progressif de Tulle vers Casa en visant des synergies avec les équipes marocaines de gestion de sinistres et bien

sûr des économies à court terme (prestation deux fois moins chère si 100% à Casa.)

Tout au long du pilote, les salariés ont objectivé le constat que la qualité du front unique de Casa était très inférieure à celle de Tulle et aux attentes d'AXA ... Une des explications avancée serait le turnover très fort à Casablanca...


Pour une fois, la Direction a pris en compte les retours des salariés pendant le pilote plutôt que généraliser la prestation bon marché, mais de piètre qualité à Casablanca.

L'UDPA se félicite que la Direction ait décidé de relocaliser 100% du Front Unique sur le bassin d'emploi sinistré de la Corrèze : Un exemple à suivre !

VOS DÉLÉGUÉS UDPA RESTENT À VOTRE ÉCOUTE

Hassan AKID	51 99 54	Sophie DUMAS	52 87 35	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39
Gilles BARY	54 48 02	Bruno GAY	51 98 22	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Christine BELLEVILLE	06 63 28 89 84	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
Christophe BEZAULT	54 14 23	Jean François HERBERT	01 30 82 87 10	René-Hubert PURSEIGLE	54 14 96
Façois BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Françoise SALA	58 46 33
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Anne Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Yves BRETTEL	56 05 45	Yann LE BELLER	06 72 47 06 38	Moussa TOURE	51 17 32
Pierre CLERC	56 05 15	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Jean Pierre VASSARD	52 72 29
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Marie Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Pourquoi pas vous ?	
Patricia DUMAS	51 06 92	Corinne MARZOLF	57 52 76		

REJOIGNEZ L'UDPA, LE SYNDICAT AUTONOME DU GROUPE AXA

J'adhère à l' 

Le __/__/2020

Signature :

Nom :		Fonction :	
Prénom :		Site AXA :	
Tél Portable :		Email personnel :	
Adresse :		Code Postal et Ville :	

Cotisation	Non cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité	Mode de paiement
Par an <input type="checkbox"/>	100 € <input type="checkbox"/>	120 € <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>	Prélèvement <input type="checkbox"/> (Joindre un RIB)
Par trimestre <input type="checkbox"/>	25 € <input type="checkbox"/>	30 € <input type="checkbox"/>		Chèque <input type="checkbox"/> (à l'ordre de l'UDPA)

Faites vos comptes avant de transmettre ce bulletin à votre représentant UDPA ou de nous l'adresser par mail avec un RIB à service.udpa@axa.fr :

✚ 66% de votre cotisation est remboursée en crédit d'impôt.

✚ Vous bénéficiez des réponses de nos juristes pour toute question liée au droit du travail.



service.udpa@axa.fr



Communauté UDPA



<https://www.udpa-axa.org/category/axa-france/>